



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE SERVICES

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de services réservées par le client. Tout visiteur du site reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant d'effectuer une prise de rendez-vous. La prise de rendez-vous implique l'adhésion du client aux présentes Conditions générales de vente et leur acceptation sans réserve.

ARTICLE 1 – Champs d'application

Les présentes conditions générales de vente de prestations de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations proposées par Audrey LE STRAT.

Audrey LE STRAT, réflexologue, a créé une entreprise sous le numéro SIRET 903 923 530 00013 dont le lieu d'exercice est situé au 149 avenue Aristide Briand 82000 Montauban. Audrey LE STRAT, le praticien, exerce en tant qu'auto-entrepreneur, une profession libérale non réglementée, dont les activités principales sont des séances de réflexologie. Elle propose également des massages relaxants des pieds.

Audrey LE STRAT a souscrit auprès de GENERALI AIRD un contrat n° AU323234 couvrant sa responsabilité civile professionnelle et d'exploitation.

Audrey LE STRAT est membre du Syndicat Professionnel des Réflexologues (SPR) situé au 12 rue Houdart 75020 Paris.

ARTICLE 2 – Préambule

La réflexologie ne se substitue pas à la médecine conventionnelle. Le réflexologue ne peut pas faire un diagnostic, modifier un traitement ou participer à une décision thérapeutique.

Conformément à la loi, la pratique de la réflexologie ne peut être en aucun cas assimilée à des soins médicaux ou de kinésithérapie, mais à une technique de bien-être par la relaxation physique et la détente libératrice de stress (Loi du 30.04.1946, décret 60669 de l'article L.489 et de l'arrêté du 8.10.1996.).

ARTICLE 3 – Prestations de service

Les prestations sont déclinées sur le site internet d'Audrey LE STRAT.

La prestation réservée par le client sera fournie à la date convenue lors de la prise de rendez-vous.

Le client se présentera 5 mn avant le rendez-vous au cabinet du praticien au 149 avenue Aristide Briand 82000 Montauban.

En cas de retard du client et si elle estime que cela aura des répercussions sur le rendez-vous suivant, Audrey LE STRAT se réserve le droit de ne pas honorer le rendez-vous et d'en proposer un autre selon ses disponibilités.

La durée de la séance de réflexologie est estimée entre 1h et 1h30. Elle inclut le bilan de début de séance, l'installation du client sur la table de massage, la pratique de réflexologie en elle-même, le bilan de fin de séance ainsi que le règlement de la prestation.

Chaque massage relaxant d'1h inclut le temps d'échange préalable au massage, l'installation du client sur la table de massage, le massage en lui-même, le temps d'échange final et le règlement de la prestation.

Audrey LE STRAT s'engage à tout mettre en œuvre pour fournir le service commandé par le client, à la date et heure convenues. À défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le client en fin de séance, la prestation sera réputée conforme à la commande, en qualité et quantité.

Dans le cadre des prestations fournies, le praticien met à la disposition du client tout le matériel nécessaire afin de lui assurer une parfaite installation (table de massage, serviette de toilette, coussin...), le petit matériel (galet, stylet, bâton de verre...) ainsi que les produits nécessaires à la prestation (talc, crème, huile de massage...).

Dans un souci d'hygiène, le praticien s'engage après chaque rendez-vous à :

- désinfecter les surfaces de contact et le matériel,
- changer le voile de protection de la table de massage,
- aérer les locaux,
- se laver les mains.

Un gel hydro-alcoolique est mis à la disposition du client s'il souhaite se désinfecter les mains.

ARTICLE 4 – Prise de rendez-vous

Audrey LE STRAT reçoit uniquement sur rendez-vous. Toute prise de rendez-vous pour une séance de réflexologie ou un massage devra se faire par téléphone. Le client doit au préalable avoir obligatoirement pris connaissance des CGV et des mentions légales.

Suite à la conversation téléphonique, le praticien enverra un sms confirmant le rendez-vous au client. La date, l'heure et le lieu du rendez-vous seront mentionnés.

ARTICLE 5 – Report, annulation et modification d'un rendez-vous:

Par le client :

Dans le cas de non-présentation au rendez-vous préalablement confirmé, la séance sera due par le client. Toutefois, si le rendez-vous aura été annulé ou modifié au moins 24 heures à l'avance par téléphone, la séance ne sera pas due par le client.

Par le praticien :

Si Audrey LE STRAT est amenée à annuler un rendez-vous, elle s'engage à en informer le client dans les meilleurs délais et à l'honorer ultérieurement et dans les meilleurs délais en fonction de ses disponibilités.

ARTICLE 6 – Tarifs, conditions et moyens de paiement

Les séances de réflexologie et massages relaxants :

Les tarifs sont indiqués sur le site internet pour chaque prestation et sont exprimés en euros TTC (Toutes Taxes Comprises). Ces tarifs correspondent à ceux en vigueur au jour de la prise de rendez-vous.

Le paiement s'effectue le jour et à l'issue de la prestation par les moyens suivants :

- Espèces
- Chèque bancaire en euro à l'ordre de Audrey LE STRAT

Un reçu d'honoraires sera proposé et remis à l'issue de la prestation.

Certaines mutuelles remboursent les séances de réflexologie. Il appartient au client de se renseigner auprès de sa mutuelle. Si la mutuelle prend en charge tout ou partie de la séance, le client devra régler la prestation au praticien puis adresser le reçu d'honoraires à la mutuelle pour se faire rembourser à posteriori.

Audrey LE STRAT s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment et sans préavis. Toutefois, elle s'engage à facturer les consultations aux tarifs en vigueur au moment de la réservation de la consultation.

Les cartes cadeaux :

Le praticien propose l'achat de cartes cadeaux à offrir pour une séance de réflexologie ou un massage relaxant. Lors de l'achat par le client, la somme correspondante sera à régler de suite.

Cette carte cadeau devra être utilisée sous 9 mois à compter de la date d'achat. Le praticien mentionnera impérativement la date d'échéance sur la carte cadeau. La séance ne pourra en aucun cas être réalisée après cette date. Il appartient donc au client d'anticiper la prise de rendez-vous.

Le bénéficiaire de la carte cadeau devra contacter le praticien par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous en fonction des disponibilités réciproques. Le client devra obligatoirement se munir de la carte cadeau lors du rendez-vous.

La carte cadeau ne pourra en aucun cas être remboursée, échangée ou faire l'objet d'un report que ce soit à la demande de l'acheteur ou du bénéficiaire.

ARTICLE 7 – Droit de réserve

Audrey LE STRAT se réserve le droit de refuser une prestation à un client avec lequel il y aurait eu un défaut de paiement ou un litige.

Le praticien se réserve également le droit de refuser d'effectuer une prestation s'il estime que le motif de rendez-vous ne relève pas dans son domaine de compétences ou si le comportement du client n'est pas adapté au bon déroulement de la séance.

ARTICLE 8 – Responsabilité

La réflexologie est une pratique non-conventionnelle ne se substituant pas à un diagnostic ou traitement médical.

Aussi, les prestations proposées par Audrey LE STRAT ne sont pas vouées à remplacer une prise en charge médicale. Elles n'ont aucune visée médicale et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique.

Audrey LE STRAT est réflexologue. Elle ne donnera donc jamais de diagnostic, ne demandera jamais l'arrêt d'un traitement médical (ces actes étant réservés aux médecins) et ne pourra pas être tenue responsable des décisions du client.

En cas de grossesse, de pathologies graves, de fragilité extrême (cette liste n'est pas exhaustive) et quelle que soit la prestation choisie, il est recommandé au client de demander conseil à son médecin traitant.

Les éventuels conseils prodigués par Audrey LE STRAT ne se substituent en aucun cas à l'avis du médecin et ne doivent en aucun cas être considérés comme une incitation à suspendre ou modifier des traitements médicaux en cours.

Audrey LE STRAT décline toutes responsabilités quant aux possibles mauvais suivis de conseils, mauvaises interprétations, interactions et conséquences des conseils donnés.

De la même façon, Audrey LE STRAT ne sera pas tenue responsable du fait que les conseils personnalisés donnés ne sont pas efficaces. Toute personne réagissant différemment, aucune garantie ne peut être donnée quant aux résultats obtenus.

Par ailleurs, le client est libre de suivre les conseils donnés ou non.

ARTICLE 9 - Code de Déontologie

Le Code de Déontologie du Syndicat Professionnel des Réflexologues est consultable en cliquant [ICI](#).

ARTICLE 10 - Règlement de litiges

Les présentes Conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux compétents.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, Audrey Le Strat a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu> ou par voie postale en écrivant à : MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV Centre d'Affaires Stéphanois SAS, Immeuble l'Horizon - Esplanade de France, 3 rue J. Constant Milleret 42000 Saint-Étienne.

La médiation de la consommation désigne un processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. A défaut d'accord amiable entre les parties, le médiateur leur propose une solution pour régler le litige.

Il s'agit donc d'une alternative à l'action judiciaire souvent longue et coûteuse. Le consommateur garde néanmoins la possibilité de saisir le juge si la médiation n'aboutit pas.

ARTICLE 11 : Juridiction compétente et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de Commerce de Montauban, lieu d'exercice et d'installation du praticien.